Communiqué de la Maison générale de la FSSPX au sujet de la béatification du pape Paul VI

Publié le 17 octobre 2014
3 minutes
Maison Générale - Menzingen

A l'issue du Synode extraordinaire sur la famille, le dimanche 19 octobre 2014, le pape François procèdera à la béatification du pape Paul VI. La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X exprime les plus sérieuses réserves sur les béatifications et canonisations des papes récents, dont la procédure accélérée s'affranchit de la sagesse des règles séculaires de l'Eglise.

Certes Paul VI est le pape de l'Encyclique *Humanae Vitae* ((25 juillet 1968)) qui apporta lumière et réconfort aux familles catholiques, alors que les principes fondamentaux du mariage étaient fortement attaqués, comme ils l'ont été – de façon scandaleuse – par certains membres du Synode qui s'achève.

Mais Paul VI est aussi le pape qui mena le concile Vatican II à son terme, introduisant dans l'Eglise un libéralisme doctrinal qui s'exprime par des erreurs comme la liberté religieuse, la collégialité et l'œcuménisme. Il s'en est suivi un trouble que lui-même a reconnu, le 7 décembre 1968 : « *L'Eglise se trouve dans une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait même d'autodestruction. Comme si l'Eglise se frappait elle-même.* » L'année suivante, il avouait : « *Dans de nombreux domaines, le Concile ne nous a pas donné jusqu'à présent la tranquillité, mais il a plutôt suscité des troubles et des problèmes non utiles au renforcement du Royaume de Dieu dans l'Eglise et dans les âmes* ». Jusqu'à ce cri d'alarme du 29 juin 1972 : « *La fumée de Satan est entrée par quelque fissure dans le temple de Dieu : le doute, l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, l'insatisfaction, l'affrontement se font jour…* » – Mais il ne fit qu'un constat, sans prendre de mesures propres à arrêter cette autodestruction.

Paul VI est le pape qui, dans un but œcuméniste, imposa la réforme liturgique de la messe et de tous les rites des sacrements. **Les cardinaux Ottaviani et Bacci** dénoncèrent cette nouvelle messe comme s'éloignant *« de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XXIIe session du Concile de Trente »*.((in *Bref examen critique de la nouvelle messe*, lettre préface des cardinaux Ottaviani et Bacci, 3 septembre 1969, §1.)) A leur suite, Mgr Lefebvre déclara la nouvelle messe *« imprégnée d'esprit protestant »*, portant en elle *« un poison préjudiciable à la foi »*.((*Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, Albin Michel, 1985, p. 43))

Sous son pontificat nombreux furent les prêtres et les religieux persécutés et même condamnés pour leur fidélité à la messe tridentine. La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X se souvient avec douleur de la condamnation de 1976 infligée à Mgr Marcel Lefebvre, déclaré *suspens a divinis* pour son attachement à cette messe et pour son refus catégorique des réformes. Ce n'est qu'en 2007 que, par le Motu Proprio de Benoît XVI, fut reconnu le fait que la messe tridentine n'avait jamais été abrogée.

A la suite de son fondateur, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X renouvelle son attachement à la Tradition bimillénaire de l'Eglise, persuadée que cette fidélité, loin d'être une crispation passéiste, apporte le remède salutaire à l'autodestruction de l'Eglise.

Menzingen, le 17 octobre 2014

Source : DICI du 17/10/14